

# REPRISE DU DIALOGUE SOCIAL EN CPN 56

La reprise du dialogue social en Commission Paritaire Nationale 56, après une interruption de 17 mois, pouvait laisser présager une modification de cap concernant le blocage de la valeur du point d'indice.



**Hélas, cela n'est pas le cas !**

Lors des deux dernières CPN 56 du 23 novembre et du 20 décembre dernier, les membres du « collège employeur » sont restés sur la même posture que leurs prédécesseurs.

*Sans dotation supplémentaire de l'Etat, les employeurs se refusent à toute revalorisation des salaires pouvant grever le budget des chambres.*

Ce serait à l'Etat de se substituer au réseau. Quand on sait que la politique générale du gouvernement est axée sur la réduction des dépenses publiques, autant dire que ce déblocage est remis aux calendes grecques.

**Pour le SNCA-CGT, seule une mobilisation générale des personnels pourrait modifier la donne.**

Concernant la compensation de la CSG, si à la CPN de novembre la compensation de la CSG était encore incertaine, celle du 20 décembre a rassuré le SNCA-CGT.

*L'APCMA s'est engagée officiellement devant les élus de la CPN 56 à compenser les pertes de salaire consécutives à la hausse de la CSG.*

Quant à la situation des agents de la catégorie « employé », qui de façon récurrente se voyaient « rattrapés » par le SMIC, les deux collèges se sont mis d'accord sur la suppression du niveau 1 de la grille indiciaire. Ainsi, les agents concernés devraient être reclassés en niveau 2 et conserver l'ancienneté obtenue précédemment.

La possibilité d'appliquer la même règle aux agents de la catégorie « technicien » a été demandée par le « collège salariés ». Cette question sera rediscutée lors des prochaines rencontres.

A court terme, aucun agent ne devrait être employé en dessous de l'indice 300.

Même si les représentants des salariés (dont, pour rappel, deux du SNCA-CGT) ont obtenu gain de cause sur la compensation de la CSG et la suppression du niveau 1 de la catégorie « employé », et bien pris note de la volonté du Président STALTER et des Elus de co-construire, ces quelques avancées ne détournent pas le SNCA-CGT de sa revendication principale :

**En finir avec le blocage arbitraire de la valeur du point d'indice et redonner du pouvoir d'achat à l'ensemble des agents du réseau.**